

après avoir tenu compte de l'étendue du pays et des sacrifices que devront s'imposer nos invités royaux lorsqu'ils seront chez nous.

Leurs Majestés ont exprimé le désir d'éviter le voyage de nuit afin de voir autant que possible le pays et sa population. Par conséquent, si le voyage, très long, doit se faire surtout de jour, on constate que le programme arrêté, pour les endroits à visiter, doit constituer un maximum. Les bureaux des chemins de fer examineront de nouveau l'itinéraire, en vue de déterminer le nombre de minutes, je dirais même de secondes, à accorder à chaque endroit visité, compte tenu de la vitesse des trains et d'autres considérations de cette sorte. On autorisera alors toute dérogation au programme qui n'entraînerait pas une fatigue excessive pour nos hôtes royaux. Je tiens, toutefois, à indiquer sans équivoque que les particuliers, les groupements ou les municipalités désireux d'obtenir quelque changement à l'itinéraire seraient mal inspirés d'exercer une pression quelconque à cette fin.

J'apprécie fort la manière avec laquelle la population du Canada ou les diverses régions ont, en général, accepté la situation. Qu'il me soit permis de mentionner particulièrement Montréal et Toronto, les deux plus grandes et parmi les plus vieilles villes du Canada. Le roi et la reine ne consacreront pas plus d'une journée à chacune de ces villes, et une partie de cette journée sera absorbée par le voyage, mais le comité compétent ne pouvait faire mieux.

Les honorables députés apprendront avec intérêt que le roi a manifesté l'intention de prononcer une allocution dans Québec, à l'arrivée de Leurs Majestés sur nos rives. Sa Majesté adressera aussi la parole, à Ottawa, lors de l'inauguration du monument national de guerre. Il parlera aussi, soit à Victoria ou Vancouver, puis à Halifax au moment de son départ. Si je ne m'abuse, Sa Majesté se trouvera à Winnipeg pour la fête de l'Empire et à l'intention de radiodiffuser, ce jour-là, une allocution à tout l'Empire. Voilà la liste complète des discours qu'il prononcera et qui seront probablement radiodiffusés par tout le pays.

J'ai le plaisir de pouvoir annoncer que Sa Majesté la reine a gracieusement consenti à poser la pierre angulaire du nouvel édifice de la Cour suprême du Canada, durant le séjour des souverains dans la capitale, et qu'elle prononcera peut-être, alors, une courte allocution.

J'aimerais à aborder d'autres détails relatifs à la visite du roi et de la reine. Mais il vaudra mieux sans doute les traiter, plus tard, à la rubrique des questions et réponses de nos séances.

Cependant, je m'arrête un instant à l'effet du voyage de Leurs Majestés sur le programme de la Chambre. Des journaux ont imprimé, s'appuyant sur je ne sais quelle autorité, que Sa Majesté prorogera le Parlement au cours de son séjour dans la capitale. Cette affirmation ne s'appuie sur rien. Elle n'émane ni du Gouvernement ni d'un organisme autorisé. J'insiste sur ce point, afin de bien faire comprendre à mes honorables collègues que la visite des souverains ne nuira en rien aux délibérations de la Chambre des communes, ni du Parlement en général, ni ne les hâtera. Nous nous réunissons en vue d'expédier les affaires du pays et, je l'affirme aux membres de la Chambre au nom du Gouvernement, nous désirons que ces affaires se traitent de la façon la plus efficace possible. Nous nous proposons comme gouvernement de déposer diverses mesures législatives aussi rapidement que la Chambre les pourra recevoir sans inconvénient. Si nos travaux se terminent assez tôt pour que la prorogation se produise durant le séjour de Leurs Majestés, nous tâcherons d'obtenir que Sa Majesté elle-même y préside. Sinon, les Chambres interrompront leurs séances afin de reprendre leurs délibérations après la visite de Leurs Majestés.

Je tiens à ce que cela soit bien entendu, non seulement pour la raison que j'ai déjà indiquée, mais encore parce que je suis sûr que personne ne regretterait plus que le roi lui-même de penser que sa visite aurait l'effet d'accélérer la conduite des travaux du Parlement.

J'avoue ne guère savoir par où commencer ma réponse à toutes les assertions de mon honorable ami le chef de l'opposition. Peut-être devrais-je signaler d'une façon générale que le discours du trône paraît se composer naturellement de trois ou quatre parties distinctes, chacune se rapportant aux questions qui, aux yeux du Gouvernement, ont le plus grand intérêt pour le pays à l'heure actuelle. La première partie, qui vient à la suite de la visite royale, dont j'ai déjà parlé, a trait à la défense nationale. La défense de notre pays, à la présente conjoncture des affaires du monde, offre un intérêt tout spécial. La deuxième division se rapporte aux traités de commerce, qui constituent une contribution pratique à la solution de problèmes intéressants non seulement notre pays mais, croyons-nous, d'autres nations. La troisième partie a trait au vaste problème du chômage qui a été le grand souci de tous les parlements, de toutes les assemblées législatives et de toutes les municipalités depuis huit ou neuf ans, et cela non seulement au Canada mais un peu dans tous les pays du monde. Le reste du